

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VOLGELSHEIM SEANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Présents (12) : M. Philippe MAS, Maire,
Mme Patricia FIDON, M. Claude SCHAAL, Mme Corinne BOLLINGER, Mme Marie LACROIX, M. Alain FARRUGIA, M. Stève POURCHOT, Mme Caroline JOUVE, Mme Kim-Loan HENRION, Mme Vanessa LOUSORI, Mme Sonja DA CRUZ, Mme Camille GOMES.

Absents excusés et représentés par procuration (7) : M. Claude GANTZER (procuration à M. Claude SCHAAL), M. Jean-Luc TAILLEFER (procuration à Mme Marie LACROIX), M. Philippe HOUMAIRE (procuration à Mme Patricia FIDON), M. Pierrick O'MURPHY (procuration à M. Stève POURCHOT), M. Sébastien RIBOLI (procuration à Mme Corinne BOLLINGER), M. Olivier BECOULET (procuration à Mme Camille GOMES), M. Alexander FIGLESTHALER (procuration à Mme Sonja DA CRUZ).

Absente non représentée (1) : Mme Hikmat ASSEM.

Le 22 septembre 2022 à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Philippe MAS, convoqués le 16 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L. 2541-2 (droit local) du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à ses collègues et à la représentante de la presse.
Il constate que le quorum est atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal, après délibération, **désigne** Mme Bénédicte ATLANI, Directrice Générale des Services, en tant que secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2022
- 2 Avis de la commune sur le Périmètre Délimité des Abords (PDA)
 - a) Des monuments historiques de Neuf-Brisach
 - b) Du fort Mortier
- 3 Extension du périscolaire : résultat des consultations
 - a) Mission CSPS
 - b) Mission CT
 - c) Résultat de la consultation diagnostic amiante et enrobés
 - d) Test d'étanchéité à l'air
- 4 Approbation de la vente d'un terrain à la SCI MERI
- 5 Signature de la Convention Territoriale Globalisée
- 6 Subvention aux Arts Martiaux pour la réfection des gouttières du Dojo
- 7 Lotissement des énergies II : rétrocession des voiries et équipements à la Commune
- 8 Rue du Muguet : vente d'un terrain
- 9 DIA : renonciations du Maire
- 10 Divers :
 - a) Compte-rendu des délégués et des conseillers
 - b) Village d'Antagnac : appellation « rue de Volgelsheim »
 - c) Semaine bleue du 3 au 8 octobre à la salle des fêtes : animations gratuites pour les seniors
 - d) Atout Age Alsace / 5 ateliers « bien-être : relaxation et sophrologie » gratuits pour seniors à la salle des fêtes
- 11 Informations générales et relatives aux décisions prises par délégation :
 - a) Personnel : tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2022
 - b) Arrêté préfectoral du 21 juillet 2022 portant autorisation environnementale d'exploiter à la société Constellium Neuf-Brisach à Biesheim
 - c) INSEE résultat du comptage de la population.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2022

Le procès-verbal du 30 juin 2022, expédié à tous les membres le 12 juillet 2022, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2/ Avis de la commune sur le Périmètre Délimité des Abords

a) Des monuments historiques de Neuf-Brisach

Le site de Neuf-Brisach fait partie du réseau des sites majeurs de Vauban, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008 et à ce titre, la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach a engagé une procédure de classement de Site Patrimonial Remarquable (SPR), accompagnée d'une procédure de périmètre délimité des abords (PDA) autour des 15 Monuments Historiques de Neuf-Brisach.

La protection d'un monument historique inscrit ou classé a pour conséquence la mise en place d'une servitude de protection des abords de ce monument, correspondant à un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres. (*voir cercle sur plan ci-dessous*)

Appelé à se substituer au périmètre de protection de 500 mètres, le Périmètre Délimité des Abords demeure une servitude d'utilité publique, avec application d'un **avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France** (ABF) pour l'ensemble des projets de travaux situés dans ce périmètre. (*voir plan périmètre hachuré*)

Dans la partie des abords non repris dans le nouveau périmètre, il n'y aura plus d'avis donné par l'ABF, sauf avis consultatif émis suite à une demande du maire.

Cet outil permet de recentrer l'action de l'ABF dans les secteurs présentant un intérêt architectural et patrimonial autour du monument historique, à savoir la Petite Hollande au Nord, la gare de Volgelsheim et la caserne Abbatucci à l'Est. Le PDA proposé possède une surface inférieure à celle de l'actuel rayon de 500 m (n'y figurent plus notamment le secteur Georges Cuvier, le quartier des Energies ...). Néanmoins, le PDA se développe ponctuellement au-delà de l'emprise des 500 m (secteur de la gare, caserne Abbatucci).

Conformément à l'article L. 621-31 du Code du Patrimoine, « le périmètre délimité des abords [...] est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, [...], après enquête publique, et consultation [...], le cas échéant, de la ou des communes concernées. »

Par courrier du 27 juillet 2022, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé un Périmètre Délimité des Abords à la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme. Le projet de tracé accompagné du rapport de présentation destiné à justifier la délimitation retenue, ont été confiés à un bureau d'études pluridisciplinaire dont le mandataire est ARTECH Architectes, en concertation avec l'ABF, conjointement avec la Commune de Volgelsheim.

Le PDA fera l'objet d'une enquête publique conjointe avec le périmètre classement SPR du site de Neuf-Brisach.

En cas de modification du périmètre à l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal devra à nouveau se prononcer sur le projet de PDA.

Une fois approuvé en conseil communautaire, le PDA est créé par arrêté préfectoral, puis annexé au plan de servitudes du PLUi.

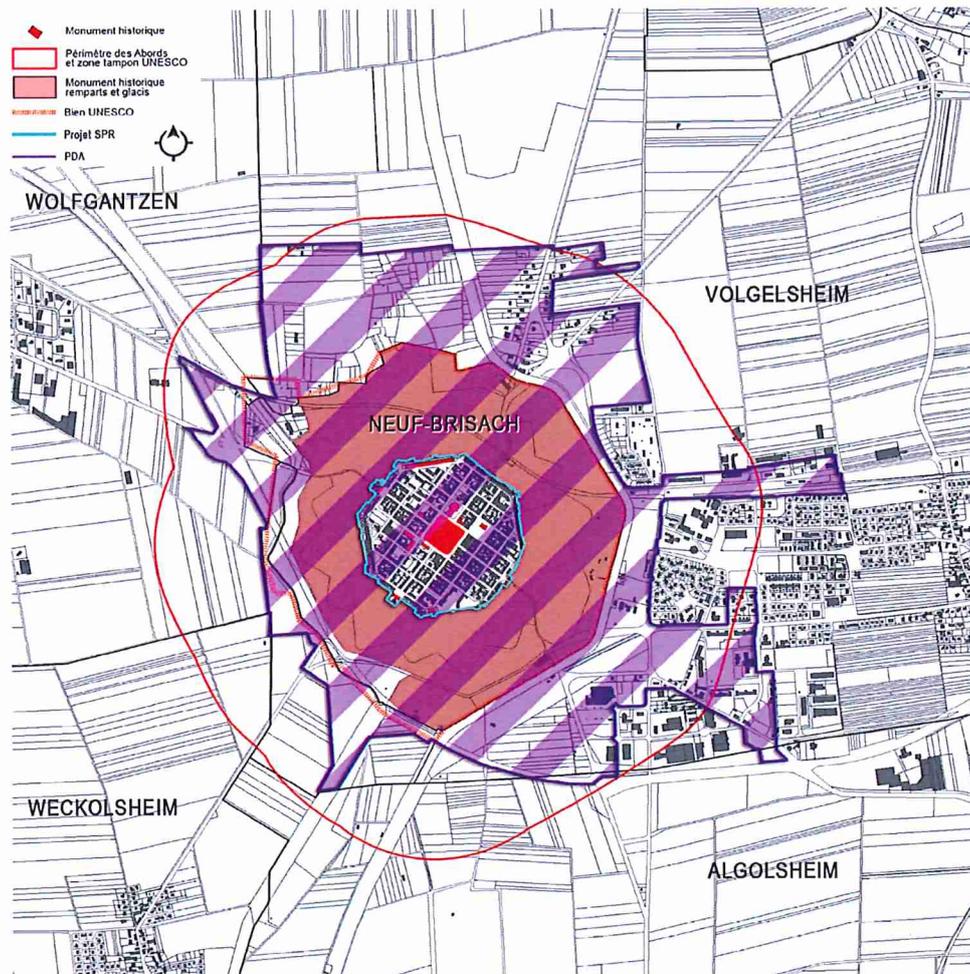


Considérant que le PDA proposé est plus adapté à la réalité du terrain ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux et paysagers des abords des monuments historiques de Neuf-Brisach, que l'actuel périmètre de protection de 500 mètres,

Vu le Code du Patrimoine et notamment l'article L. 621-31,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **donne** un avis favorable à la création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) comme présenté ci-dessous.
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



b) du Fort Mortier

Le site de Neuf-Brisach et du Fort Mortier font partie du réseau des sites majeurs de Vauban, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008 et à ce titre, la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach a engagé une procédure de classement de Site Patrimonial Remarquable (SPR) accompagnée d'une procédure de périmètre délimité des abords (PDA) autour du Fort Mortier.

La protection d'un monument historique inscrit ou classé a pour conséquence la mise en place d'une servitude de protection des abords de ce monument, correspondant à un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres. *voir plan (cercle rouge)*

Appelé à se substituer au périmètre de protection de 500 mètres, le périmètre délimité des abords demeure une servitude d'utilité publique, avec application d'un **avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)** pour l'ensemble des projets de travaux situés dans ce périmètre. (*voir plan périmètre hachuré*).

Cet outil permet de recentrer l'action de l'ABF dans les secteurs présentant un intérêt architectural et patrimonial autour du monument historique, le Fort Mortier avec sa porte inscrite Monument Historique par arrêté du 28 juin 1932. Le PDA proposé possède une surface inférieure à celle de l'actuel rayon de 500 m. Néanmoins, il se développe ponctuellement au-delà de l'emprise des 500 m à l'Ouest, pour englober le secteur bâti. En effet, la constitution de ce PDA permet la délimitation d'un ensemble cohérent autour du Fort Mortier. Le but est d'encadrer au mieux les évolutions des constructions existantes et futures de manière à contribuer à la mise en valeur du monument historique.

Conformément à l'article L. 621-31 du Code du Patrimoine, « le périmètre délimité des abords [...] est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, [...], après enquête publique, et consultation [...], le cas échéant, de la ou des communes concernées. »

Par courrier du 27 juillet 2022, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé un Périmètre Délimité des Abords (PDA) à la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme. Le projet de tracé accompagné du rapport de présentation destiné à justifier la délimitation retenue, ont été confiés à un bureau d'études pluridisciplinaire dont le mandataire est ARTECH Architectes, en concertation avec l'ABF.

Le PDA fera l'objet d'une enquête publique conjointe avec le périmètre de classement SPR du site de Neuf-Brisach.

En cas de modification du périmètre à l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal devra à nouveau se prononcer sur le projet de PDA.

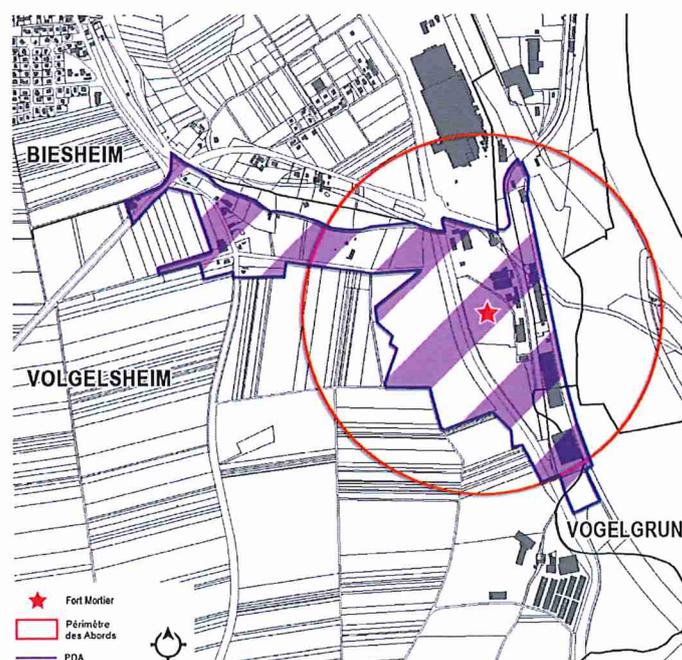
Une fois approuvé en conseil communautaire, le PDA est créé par arrêté préfectoral, puis annexé au plan de servitudes du PLUi.

Considérant que le PDA proposé est plus adapté à la réalité du terrain ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux et paysagers des abords des monuments historiques de Neuf-Brisach, que l'actuel périmètre de protection de 500 mètres,

Vu le Code du Patrimoine et notamment l'article L. 621-31,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **donne** un avis favorable à la création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) présenté ci-dessous.
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



3/ Extension du périscolaire : résultat des consultations

Après le diagnostic du bâtiment, l'équipe de maîtrise d'œuvre élabore actuellement l'avant-projet sommaire en étroite collaboration avec la commune.

Parallèlement, différentes consultations ont été lancées pour l'attribution de missions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

a) Mission CSPS

Les travaux de rénovation de l'école maternelle Alexandre DUMAS avec extension du périscolaire nécessitent l'intervention d'un Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé de niveau 1 pour les phases conception et réalisation des travaux.

Le coordonnateur veille à ce que les principes généraux de prévention soient effectivement mis en œuvre que ce soit pendant la phase d'élaboration du projet que durant la réalisation des travaux.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation de l'Association des Maires du Haut-Rhin le 15 juin 2022 pour une remise des offres le 18 juillet 2022.

Le classement des offres tient compte de la valeur technique (méthodologie, nombre d'heures, références) pour 60 points et du prix pour 40 %.

Les résultats sont les suivants :

Analyse des offres			
Catégorie : 1			
3 182 000,00 € HT			
Nom et domiciliation du soumissionnaire	QUALICONSULT Entzheim	SOCOTEC Colmar	VERITAS Brunstatt-Didenheim
Conformité du dossier administratif	Conforme	Conforme	Conforme
Chiffre d'affaire 2021	50 730 000	170 618 000	4 981 000
Méthodologie - Mémoire	x	x	x
Niveau de compétence	1	1	1
Consistance de l'offre			
<i>Temps d'intervention en heures</i>			
<i>- en phase de conception :</i>			
Mise au point des dossiers d'étude		10	
Constitution des dossiers règlementaires Constitution des dossiers d'interventions ultérieures	34	12	16
<i>- en phase de réalisation :</i>			
Réunion et actions de coord. entreprises		8	
Tenue des dossiers administratifs		16	
Présence sur le chantier	141		94
<i>- en phase préparation</i>		50	
<i>- en phase second œuvre</i>			
<i>- Autres prestations éventuelles :</i> Elaboration du règlement de CISSCT Tenue des CISSCT...	22		
Total heures	197	96	110
Références	Restructuration du périscolaire maternelle, extension de l'école maternelle et des locaux du Castel à Bischoffshelm Restructuration et extension de l'école maternelle et élémentaire de Goxwiller Restructuration et extension de l'école de Management au PEGE de Strasbourg	Construction du club house de Houssen Construction d'un périscolaire à Wolfgantzen Extension et restructuration partielle de l'Ehpad de Bellamagny Extension et restructuration de l'école de chimie de Mulhouse	Rénovation et extension de l'école Sœur Fridoline à Issenheim Restructuration de l'école - Création d'un accueil périscolaire, bibliothèque à Flaxlanden Réhabilitation du collège St Exupéry à Mulhouse
Interlocuteur du Maître d'Ouvrage	B. CORDIER - Niv. 1 A. FABIEN - Niv. 1	JB. CADOT - Niv. 1 JF. HENNER - Niv. 1	D. ROST - Niv. 1 A. SERUGUE - Niv. 1
Coût horaire Euros HT proposé	45,00 €	50,00 €	50,00 €
Offre de prix			
Euros HT	8 865,00 €	4 800,00 €	4 840,00 €
pourcentage par rapport au cout des travaux	0,28%	0,15%	0,15%
Euros TTC	10 638,00 €	5 760,00 €	5 808,00 €
Coût moyen € HT constaté	45,00 €	50,00 €	44,00 €
Observations	Participe au moins une fois à une réunion de conception Participe à la 1ère réunion de chantier 1 fois tous les 2 mois 1 Visite inopinée par mois Participe aux réunions du CISSCT, le cas échéant	Visite de chantier Réunions de chantier Réunion avec le MO	Réunions de coordination, inspections faites en commun avec toutes les entreprises Réunions de chantier et visites hors réunion réalisées mensuellement Visites inopinées mensuelles
Classement	beaucoup généralités	mémoire adapté à notre projet	plutôt généralités
valeur technique (60 points)			
note mémoire technique - méthodologie / 30 points	25,0	30,0	28,0
note nombres d'heures / 20 points	20,0	9,7	11,2
note références / 10 points	10,0	10,0	10,0
	ok en périscolaire, réf des intervenants	ok en périscolaire, réf des intervenants	ok en périscolaire, réf des intervenants
note valeur technique pondérée (60 points)	55,0	49,7	49,2
offre de prix (40 points)	21,7	40,0	39,7
note offre de prix (40 points)	21,7	40,0	39,7
Moyenne/10 pondérée	76,7	89,7	88,8
Classement proposé et choix du Moa	3	1	2

Cette mission a été confiée au bureau SOCOTEC mieux disant pour une somme de 5 760 € TTC.

b) Mission CT

Les travaux de rénovation de l'école maternelle Alexandre DUMAS avec extension du périscolaire nécessitent obligatoirement la désignation d'un bureau de contrôle technique.

Les interventions confiées au contrôleur technique s'inscrivent dans le cadre du code de la construction et de l'habitation et de la loi 18-12 du 04 janvier 1978 relative à l'assurance construction.

Les missions sont les suivantes :

Missions de base :

- Mission de base de type L portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables.
- Mission de base de type SEI portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les Établissements Recevant du Public.
- Mission de type PS portant sur la sécurité des personnes en cas de séisme.
- Mission de type HAND portant sur l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.
- Mission LE qui vise la solidité des constructions existantes pour les opérations de rénovation et d'extension.

Missions complémentaires :

- Mission complémentaire de type PI relative à la solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés.
- Mission complémentaire de type F relative au fonctionnement des équipements.
- Mission complémentaire de type Ph relative à l'isolation acoustique des bâtiments.
- Mission complémentaire de type Th relative à l'isolation thermique, économies d'énergie des bâtiments.
- Mission complémentaire non normalisée PV relative au récolement des PV d'essai au feu des matériaux et matériels.
- Rapport de vérification initiale des installations électriques.
- Rédaction de l'attestation finale d'accessibilités handicapées.
- Rédaction de l'attestation parasismique.
- Rédaction de l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé et publié sur la plateforme de dématérialisation de l'Association des Maires du Haut-Rhin le 15 juin 2022 pour une remise des offres le 18 juillet 2022.

Les résultats sont les suivants :

Commune de VOLGELSHEIM						
Projet de rénovation et d'extension du bâtiment Alexandre DUMAS						
Analyse des offres						
Mission de Contrôle Technique (CT)						
Montant estimatif des travaux :	3 182 000,00 € HT					
Missions L + IE + SEI + PS + HAND + PI + F + Ph + Th + Mission non normalisée de type FV + Etablissement du certificat de conformité électrique + Rédaction de l'attestation d'accessibilité handicapés + Rapport de vérification initiale des installations électriques + Rédaction de l'attestation parasismique + attestation prise en compte réglementation thermique						
Nom et domiciliation du soumissionnaire	APAVE	BTP CONSULTANTS	DEKRA	QUALICONSULT	SOCOTEC	VERITAS
	MULHOUSE	METZ	HABSHEIM	ENTZHEIM	COLMAR	BRUNSTATT-DIEDENHEIM
Conformité du dossier						
- Déclaration du candidat	Pas d'attestations sociales et fiscales manque agrément	Manque attestation fiscale	x	x	x	x
- Attestations fiscales						
- Attestations assurance						
- Attestations sociales						
- Agréments - références - moyens						
Chiffre d'affaire 2021	499 500 000	54 995 600	264 732 006	90 307 000	170 618 000	4 981 000
Consistance de l'offre						
Temps d'intervention en heures						
- en phase "documents de conception"	16 (Ing) 6 (Tech)	20 (Gén) 12 (Elec)	16 (Ing)	20 (Ing)	20 (CA)	24 (Ing) 2 (Tech)
- en phase "documents d'exécution"	32 (Ing) 10 (Tech)	8 (Gén) 12 (Elec)	8 (Ing) 10 (Tech)	14 (Ing) 4 (Tech)	16 (CA) 4 (Tech Elec)	20 (Ing) 3 (Tech)
- en phase "chantier"	42 (Ing) 16 (Tech)	70 (Gén) 12 (Elec)	44 (Ing) 30 (Tech)	62 (Ing) 8 (Tech)	65 (CA) 4 (Tech Elec)	76 (Ing) 5 (Tech)
- en phases "rés à la réception"	10 (Ing) 12 (Tech)	18 (Gén) 4 (Elec)	12 (Ing) 10 (Tech)	16 (Ing) 14 (Tech)	18 (CA) 6 (Tech Therm) 12 (Tech Elec)	32,5 (Ing) 35 (Tech)
- en phases "de garantie d'achèvement"	4 (Ing)	4 (Gén)	4 (Ing)	4 (Ing)	4 (CA)	2,5 (Ing) 2,5 (Tech)
Total	148	160	134	144	149	203
Interlocuteurs du Maître d'Ouvrage	A. NADOUR (Ing) C. FUCHALSI (Tech)	N. CAUVEZ (Généraliste) R. REMMACH (Elec)	P. PERSONENI (Ing) C. MULLER (Tech)	D. RIEFFEL (Ing) GASSMANN (Tech)	D. REYDON (CA) J. HUG (Tech Elec) C. DIEUCHET (Tech Therm)	Y. ROUARCH (Ing) T. GACON (Tech)
Coût horaire Euros HT proposé	65€ Ing 45€ Tech	55€ Gén 55€ Elec	80€ Ing 60€ Tech	60€ Ing 45€ Tech	80€ CA 60€ Tech	60€ Ing 40€ Tech
Offre de prix AVIC OPTION						
Montant de l'offre € HT	8 740,00	8 800,00	11 870,00	8 250,00	11 400,00	11 200,00
pourcentage par rapport au cout des travaux	0,27%	0,28%	0,37%	0,26%	0,36%	0,35%
Montant de l'offre € TTC	10 488,00	10 560,00	14 184,00	9 900,00	13 680,00	13 440,00
Observations	Réunions de chantier 18 Visites de chantier au minimum, plus des réunions préparatoires ou réunions techniques. Les réunions pourront être programmées en fonction des demandes de l'équipe de MOE	Visites de chantier Réunions de chantier	Participation à 2 réunions de mise au point Présence sur le site avec des interventions ciblées sur les points sensibles de l'opération. Des visites inopinées réalisées suivant l'avancement des travaux et selon les nécessités liées au déroulement du chantier. En phase chantier, favoriser les passages lors des réunions de chantier programmées (toutes les 3 semaines environ en phase active). La participation à certaines réunions de chantier,	Prévoit la participation à 2 réunions de conception au minimum ainsi qu'une réunion de présentation du projet. Réunions complémentaires peuvent être prévues selon les besoins du projet. Visites de chantier une fois par mois + visites inopinées et des visites systématiques pour l'examen de certains ouvrages. Participe aux visites de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité de chantier,	Participe aux réunions de mise au point du projet	Assistance à des réunions de mise au point technique avec le maître d'ouvrage. Une fréquence moyenne de visite in situ est prévue à hauteur de 1 toutes les 3 semaines. Cette fréquence pourra être adaptée en fonction des besoins et selon les périodes de fortes activités. Visites inopinées. Ces visites peuvent être associées ou non à des réunions de chantier. Participation aux réunions de chantier (15) / Visites hors réunion de chantier (12,5)
Références	Extension Ecole maternelle pour création périscolaire à Aspach Michelbach Construction d'une nouvelle école élémentaire à Bitterheim Construction d'un périscolaire, reconstruction et extension de l'école maternelle et mise aux normes de l'école élémentaire à Reims Construction périscolaire à Sausheim	Réhabilitation de l'école Marcel Pagnol à Le Ban Saint Martin Reconstruction du collège Karla et Maurice Kraff à Gabsheim Réaménagement de l'école primaire de Metz Rénovation thermique et panneaux photovoltaïques - Collège Arbagant de Mutzig	Construction d'une nouvelle structure périscolaire et réhabilitation de l'école maternelle Le Verger à Gabsheim Réhabilitation de l'école Ebenbuhl à Mülisch Rénovation et agrandissement des bâtiments de l'école maternelle et primaire à Fretschheim Extension et mise en sécurité et d'accessibilité du Groupe Scolaire du centre Münstert Rénovation et agrandissement des bâtiments de l'école maternelle et primaire à Fretschheim	Restructuration, extension et mise aux normes du groupe scolaire Molkenbrom à Lingolsheim Construction d'un groupe Scolaire Intercommunal et d'un accueil périscolaire à Wingersheim Restructuration de l'école Cour de Lorraine et création d'un périscolaire à Mulhouse Construction d'une école maternelle et d'un périscolaire à Duttlenheim	Extension de la salle des fêtes de Volgsheim Restructuration et rénovation du collège de Ribeauvillé (Fondation Divine Providence) Rénovation de l'école primaire C. Perrault à Volgsheim Construction d'une salle multifonction et d'un périscolaire à Sand	Extension et réhabilitation de l'école élémentaire de Houssem Restructuration du lycée Barthold de Colmar Rénovation énergétique de l'école élémentaire de Heufl-Brisach Construction d'un groupe scolaire à Artzenheim
Coût moyen € HT constaté	59,05 €	55,00 €	72,54 €	57,29 €	76,51 €	55,31 €
Classement	adapté à notre projet, toutes les compétences	beaucoup généralités	mémoire adapté à notre projet	beaucoup généralités,	mémoire pas très développé	mémoire adapté à notre projet
valeur technique (60 points)						
note mémoire technique - méthodologie / 30 points	30,0	27,0	30,0	28,0	27,0	30,0
note nombres d'heures / 20 points	14,6	15,8	13,2	14,2	14,7	20,0
note références / 10 points	10,0	9,0	10,0	10,0	9,0	9,0
	ok en périscolaire, réf des intervenants	peu en périscolaire, réf des intervenants	ok en périscolaire, réf des intervenants	ok en périscolaire, réf des intervenants	peu en périscolaire, réf des intervenants	peu en périscolaire, réf des intervenants, déçu SDF
note valeur technique pondérée (60 points)	54,6	51,8	53,2	52,2	50,7	59,0
offre de prix (40 points)						
note offre de prix / 40 points	37,8	37,5	27,9	40,0	28,9	29,5
Note finale sur 100 points	92,4	89,3	81,2	92,2	79,7	88,5
Classement proposé et choix du MOa	1	3	5	2	6	4

Cette mission a été confiée au bureau APAVE, mieux-disant, pour un montant de 10 488 € TTC.

c) Diagnostic amiante et enrobés

Le diagnostic amiante avant travaux est obligatoire depuis le 19 juillet 2019 afin d'assurer la sécurité et la santé des occupants et des intervenants sur le chantier.

Le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits en place évite au donneur d'ordre de courir le risque de devoir interrompre d'urgence les travaux au cours desquels une présence d'amiante serait découverte et d'assumer les surcoûts que cela engendre.

Depuis 2016, une nouvelle réglementation impose également le repérage de l'amiante dans les enrobés bitumineux en amont des travaux sur les chaussées.

La cour de l'école maternelle DUMAS étant recouverte en enrobés, cette réglementation s'applique.

Enfin, pour protéger les salariés et être en conformité avec la réglementation, une recherche de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) s'impose avant tous travaux sur des surfaces couvertes d'enrobés.

Une consultation a été organisée du 29 juillet au 18 août.

Les résultats sont les suivants :

entreprises	ville	Prix des prestations TTC				méthodologie			Délais		Références Qualifications		NOTE totale sur 100			
		RAPPORT+ DEPLACEMENT	analyse MET TTC	analyse MOPL TTC	montant TTC	Note/70	prélèvement	Analyse MET	Analyse MOLP	Note/10	10%	Note/10		10%	Note/10	
Lot 1 Diagnostic Amlante avant travaux																
AC environnement	RIORGES (42)	696,0	30,0	19,2	5 066,40	56,47	102		30	10	13 J	10		10	86,47	
ADX	CHÂTEAU-GONTIER (53)		33,6		4 087,20	70,00		102		10	15 J	8		10	98,00	
ALIZE CONTROLES	BARR (67)	1 140		54	5 540,00	51,64		102		10	21 J	6		10	77,64	
DIAGAMTER	COLMAR	500,00		60	6 620,00	43,22		102		10	2 mois	3		10	66,22	
BUREAU VERITAS	DIDENHEIM	2 340,00		45,00	6 930,00	41,28		102		10	22 J	5		10	66,28	
DEKRA	Agence Nancy Metz Strasbo	1 632,00		32,40	4 664,80	61,33		102		10	18 J	7		10	88,33	
LS DIAG	VAUX SUR SEINE (78)	1 800,00		50,40	6 940,80	41,22		102		10	21 J	6		10	67,22	
QUALICONSULT	SAINTE CROIX EN PLAINE	360,00		38,40	4 276,80	66,90		102		10	2 semaines	9		10	95,90	
SOCOTEC	STRASBOURG	1 872,00		46,80	6 645,60	43,05		102		10	6 SEMAINES	4		10	67,05	
Lot 2 Diagnostic Enrobé (Amlante et HAP)																
		cout prélev	analyse amiante	analyse HAP	montant TTC	Note/70	prélèvement	Analyse Amlante	HAP							
AC environnement	RIORGES (42)	12,0	156,0	58,8	3 249,60	13,96	12	12		12	8	17 J	8		10	39,96
ADX	CHÂTEAU-GONTIER (53)	36,0	132,0	48,0	648,00	70,00	3	3	3	1	15 J	10		10	91,00	
ALIZE CONTROLES	BARR (67)	300	185	185	1 355,00	33,48	4	3		3	2	21 J	6		10	51,48
DIAGAMTER	COLMAR		190	190	2 124,00	21,36		8		8	6	2 mois	2		10	39,36
BUREAU VERITAS	DIDENHEIM		150	189,75	2 052,00	22,11		4		4	3	23 J	5		10	40,11
DEKRA	Agence Nancy Metz Strasbourg		90	42,00	1 483,20	30,58		8		8	6	18 J	7		10	53,58
LABOROUTES	LABAROUCHE	43,20	138	98,40	6 271,20	7,23	11	22		22	10	6 SEMAINES	3		10	30,23
LS DIAG	VAUX SUR SEINE (78)		150	80,00	4 956,00	9,15	6	6		16	7	3 SEMAINES	6		10	32,15
QUALICONSULT	SAINTE CROIX EN PLAINE		168	90	1 770,00	25,63		5		5	4	2 semaines	9		10	48,63
SOCOTEC	STRASBOURG	102	162	48	2 766,00	16,40	7	7		7	5	30 J	4		10	35,40

La prestation pour les 2 diagnostics a été confiée au groupe ADX de Château-Gontier pour 4 087,20 € TTC pour le diagnostic amiante avant travaux et 648 € TTC pour les enrobés.

Les prélèvements correspondants ont été réalisés le 21 septembre 2022.

d) Test d'étanchéité à l'air

Lors de l'approbation du programme de l'opération le 7 avril 2022 il a été évoqué les conclusions de l'audit énergétique réalisé par le cabinet IMAE et des propositions de travaux avec plusieurs options :

Pack 1 : Isolation par l'extérieur y compris les planchers

Pack 2 : En plus du pack 1, le remplacement des menuiseries extérieures et des verrières

Pack 3 : En plus du pack 2, le renforcement de l'isolation des toitures terrasses et solaire photovoltaïque.

Afin de pouvoir appréhender au plus juste les travaux à réaliser, la maîtrise d'œuvre demande la réalisation d'un test d'étanchéité avant les travaux.

Cette mesure est aussi exigée par des organismes qui subventionnent les travaux de rénovation énergétique avec un 2^{ème} test qui est à faire après les travaux.

La mesure de perméabilité à l'air permet de mesurer et de visualiser les infiltrations d'air parasites tant en quantifiant la perméabilité à l'air de l'enveloppe du bâtiment. Concrètement, pour effectuer cette mesure, un des accès vers l'extérieur est remplacé par une porte soufflante équipée d'un ventilateur. Une fois le ventilateur mis en route, le bâtiment est mis en suppression ou en dépression et l'opérateur compare la pression entre l'extérieur et l'intérieur.

Une première demande de prix a été faite le 18 août 2022 sans aucune réponse. Un rappel a été fait le 8 septembre 2022 et la mission a été confiée à la société ALSATECH de Mulhouse, seule offre, pour un coût de 1 020 € TTC.

4/ Approbation de la vente d'un terrain à la SCI MERI

Par délibération en date du 19 mai 2022, le conseil municipal a approuvé le principe d'implantation d'un cabinet médical sur l'espace vert communal situé au carrefour rue de la Libération / rue de la Forêt Noire, le docteur Anne RITTER souhaitant s'installer définitivement sur la commune.

La mairie a aussitôt contacté un géomètre pour qu'il procède à l'arpentage du terrain. Le service des Domaines a également été consulté sur la valeur vénale du terrain.

Ainsi, il est proposé de céder à la SCI MERI, représentée par Madame Anne RITTER-MEINICKE, les parcelles cadastrées section 1, n° 283 et n° 284, d'une contenance respective de 1.54 a et 3.40 a, soit un total de 4.94 a.

Commune de VOLGELSHEIM
Section 01
Echelle 1 / 375

P.V.A. n° _____



S'agissant du prix de vente, il est proposé un prix à l'are de 16 000 €. Ce prix tient compte de l'emplacement et de la configuration de la parcelle, de sa visibilité au cœur du vieux village, de son accessibilité et du prix initial d'acquisition de ce terrain, en zone constructible. A noter qu'il s'agit d'un prix net et que la vente n'est pas assujettie à la TVA puisque le terrain a été acquis il y a plusieurs années dans l'intention initiale d'être conservé dans le patrimoine de la collectivité.

M. le Maire précise aux conseillers que les parcelles restantes feront l'objet d'un aménagement « vert », notamment le triangle à l'angle de la rue de la Forêt Noire et de la rue de la Libération. Si un parking public devait être fait à l'arrière du cabinet, une solution enherbée pourra être envisagée plutôt que du macadam.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 01 août 2022,

Considérant l'intérêt de la construction d'un cabinet médical sur la commune pour les habitants,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** la cession des parcelles cadastrées section 1, n° 283 et n° 284, d'une contenance respective de 1.54 a et 3.40 a, à la SCI MERI, représentée par Madame Anne RITTER-MEINICKE (ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait)
- **dit** que le prix de vente s'élève à 16 000 € l'are, soit un prix de 79 040 € pour 4.94 ares
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant établi par un notaire, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

5/ Signature de la Convention Territoriale Globalisée

La Commune avait signé un Contrat Enfance et Jeunesse avec la Comcom du Pays Rhin Brisach et la CAF du Haut-Rhin en 2016 et un avenant en 2019. La finalité de ce contrat d'objectifs et de cofinancement entre CAF, comcom et communes était de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans. A ce titre, la Commune de Volgelsheim percevait 26 318 € chaque année pour son accueil de loisirs géré par PREALIS.

En 2022, le CEJ a été remplacé par une Convention Territoriale Globale. Les thématiques retenues dans cette convention sont : parentalité, petite enfance, jeunesse et accès aux droits. Les parties s'engagent à mobiliser les moyens humains (personnels qualifiés en nombre suffisant) et matériels (données, statistiques, ...) nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans la convention.

La CTG matérialise l'engagement conjoint de la CAF et des collectivités signataires à poursuivre leur appui financier au service des familles du territoire. La CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale signataire de la convention sous forme de « bonus territoire CTG ».

La collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier à la structure à l'identique.

Ainsi avec le CEJ, PREALIS percevait : la prestation de service de la CAF, la participation des familles et la subvention d'équilibre de la Commune. La CAF remboursait chaque année à la Commune une partie de l'effort engagé pour PREALIS soit 26 318 € (subvention annuelle, mise à disposition de locaux, équipements, ...).

Avec la CTG, un nouveau type de financement, le « bonus territoire », est directement versé aux gestionnaires de structure soit à PREALIS pour Volgelsheim. Le montant du bonus est estimé à 26 322.98 € si toutes les heures prévues dans la Convention d'objectif et de Financement sont atteintes. Par ailleurs, la commune doit continuer à soutenir financièrement PREALIS via sa subvention (112 000 € par an). Ce bonus sera intégré dans les comptes annuels de PREALIS et viendra par conséquent réduire le complément de subvention versé en cas de déficit, voire la subvention même.



Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoire Globale passée entre la CAF du Haut-Rhin, la Comcom du pays Rhin Brisach et les communes du territoire
- **s'engage** à maintenir le versement d'une subvention annuelle à PREALIS comme prévu dans la convention d'objectifs du 1^{er} septembre 2021
- **charge** M. le maire ou son représentant de prendre ou signer tout acte ou document y afférent

6/ Subvention aux Arts Martiaux pour la réfection des gouttières du Dojo

La Présidente des Arts martiaux de Volgelsheim qui occupent le Dojo a sollicité une aide de la commune pour la réfection des gouttières. En effet, ces travaux étaient nécessaires pour la sauvegarde du bâtiment.

Une facture de 1 920.60 € TTC a été présentée. M. le maire propose que la Commune prenne exceptionnellement en charge la moitié de la facture soit 960.30 € TTC.

Ce montant sera prélevé sur les crédits de 10 000 € prévus à l'article 6574 pour des subventions exceptionnelles. Pour mémoire, une subvention de 1500 € a déjà été versée au Foyer St-jean XXIII pour la réfection de leur tableau électrique. Une autre subvention va être versée pour la célébration par Avenir Vauban de son 25^{ème} anniversaire (maximum 2500 €). Il reste donc suffisamment de crédits sur cet article.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **vote** une subvention de 960.30 € TTC pour le club des Arts Martiaux de Volgelsheim
- **dit** que les crédits seront prélevés sur l'article 6574 « subventions aux associations » où les crédits sont suffisants
- **charge** M. le maire ou son représentant de prendre ou signer tout acte ou document y afférent

7/ Lotissement Les Energies II : rétrocession des voiries et équipements à la commune

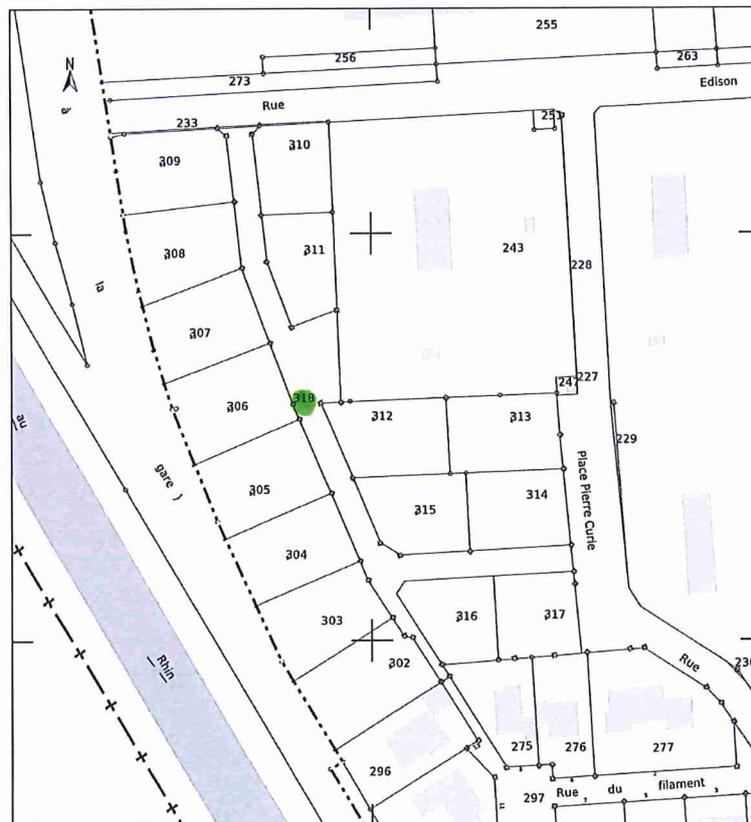
Par délibérations en date du 06 juillet 2017 et 14 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé le projet de lotissement Les Énergies II et a décidé de procéder à l'incorporation dans le domaine public communal de la voirie et des équipements communs du lotissement une fois les travaux achevés et réceptionnés. A ce titre, une convention de rétrocession a été signée en date du 22 janvier 2018. La demande de permis d'aménager a été déposée en mairie le 28 novembre 2017 par la société SOVIA pour la réalisation de 16 lots maximum et a été accordée le 23 janvier 2018.

Ces travaux ont été réceptionnés ce 18 juillet 2022 par la commune et les divers concessionnaires de réseaux. La société SOVIA a donc chargé l'étude de Maîtres FAUSTHER et GABRIEL-GARESSUS de préparer l'acte de rétrocession au profit de la commune, cette cession se faisant à l'euro symbolique.

La parcelle concernée est cadastrée comme suit :

Section 19, parcelle n° 318, d'une contenance de 1345 m² (voirie)





Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** l'incorporation dans le domaine public communal de la voirie et des équipements communs du lotissement Les Energies II
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession par-devant Maîtres FAUSTHER et GABRIEL-GARESSUS, Notaires à Neuf-Brisach, les frais de l'acte étant à la charge du vendeur
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

8/ rue du Muguet : vente d'un terrain

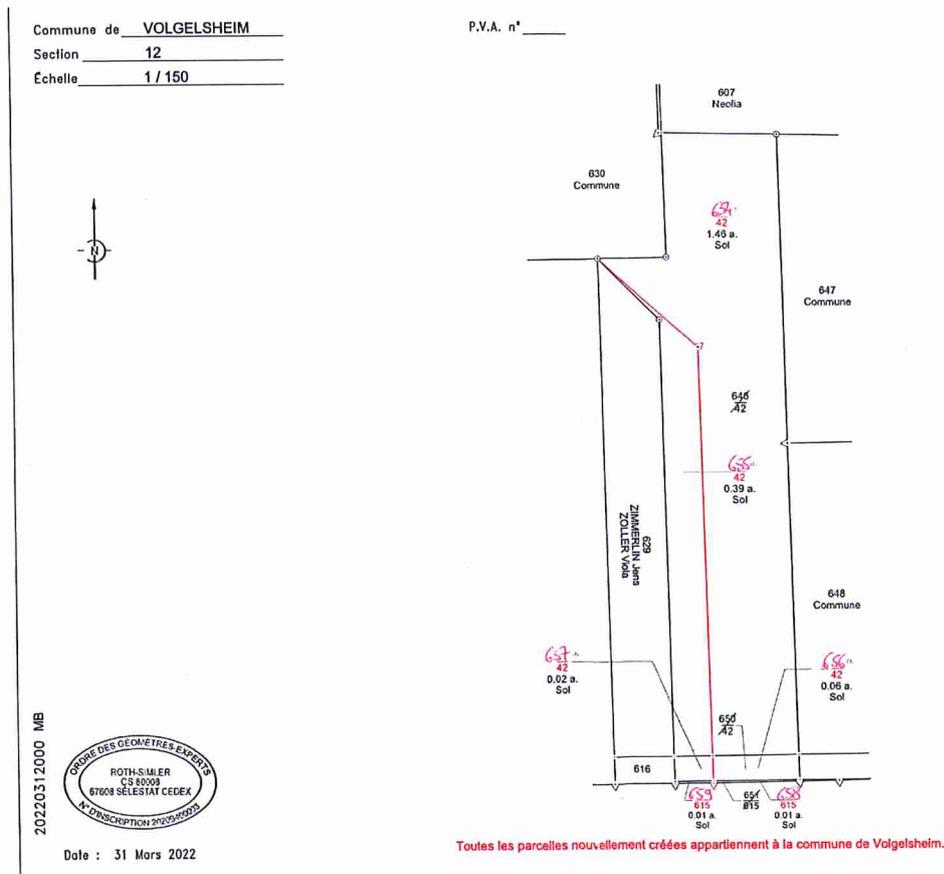
Par délibération en date du 04 février 2021, le conseil municipal avait approuvé la cession, aux 2 propriétaires riverains, d'une bande de terrain de 2 m de large à détacher du chemin d'accès menant au Mille Club, côté Est de ce chemin. Malheureusement, cette cession n'a jamais abouti en raison de problèmes financiers d'un des 2 riverains concernés.

Depuis, les propriétaires de la parcelle attenante à ce chemin d'accès, côté Ouest, ont également manifesté le souhait de pouvoir acquérir une bande de terrain à détacher de l'emprise du chemin et ce, afin d'élargir leur propriété. La municipalité a décidé de réserver une suite favorable à cette demande, suite à l'échec du premier projet de vente, sous la condition cependant qu'ils s'engagent à clôturer à leurs frais le terrain cédé, en déplaçant leur clôture actuelle, la commune ayant déjà mis en place une clôture côté Est du chemin.

La commune a donc contacté un géomètre pour qu'il procède à l'arpentage du terrain. Le service des Domaines a également été consulté sur la valeur vénale du terrain.

Ainsi, il est proposé de céder à M. Jens ZIMMERLIN et Mme Viola ZOLLER, les parcelles cadastrées section 12, n° 655, n° 657 et n° 659, d'une contenance respective de 0.39 a, 0.02 a et 0.01 a, soit un total de 0.42 a.

M



S'agissant du prix de vente, il est proposé un prix à l'are de 6 750 €.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 30 août 2022,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** la cession des parcelles cadastrées section 12, n° 655, n° 657 et n° 659, d'une contenance respective de 0.39 a, 0.02 a et 0.01 a, à M. Jens ZIMMERLIN et Mme Viola ZOLLER (ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait)
- **dit** que le prix de vente s'élève à 6 750 € l'are, soit un prix de 2 835 € pour 0.42 are
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant établi par un notaire, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

PM

9/ DIA : renonciation

M. le Maire informe l'assemblée des décisions prises en commun avec la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach (compétence partagée) n° 08*2022 à 10*2022.

n° DIA	Adresse du terrain	Désignation du terrain	Section	Parcelle(s)	Surface m ²	Zone PLUi	Date de la décision de renonciation
08*2022	Rue du Poilu	BATIMENT	11	118	3855	UX g	26/07/2022
09*2022	Rue du Muguet	TERRAIN	12	660 et 663	30	UB	27/07/2022
10*2022	9, rue du Muguet	MAISON	12	149,557 et 567	480	UB	23/08/2022

10/ Divers

a) Compte-rendu des délégués et des conseillers

✚ P. MAS – Economie d'énergie : M. le Maire souhaite partager avec les conseillers sa réflexion sur l'opportunité de couper tous les luminaires sur la commune une partie de la nuit. Actuellement, il y en a déjà un sur deux qui est éteint. Si on coupe tout, cela ferait non seulement une économie de 20 à 25 % sur l'éclairage public, mais ce serait aussi favorable à la biodiversité, un réverbère tuant environ 150 insectes par nuit. M. le Maire propose aux conseillers d'éteindre l'éclairage public de 23 h à 4 h 30/5 h du matin. Ces horaires pourraient varier selon les saisons mais cela ne doit pas être trop compliqué à actionner non plus. Les conseillers donnent un accord de principe à cette proposition pour laquelle une délibération sera prise au prochain conseil.

✚ S. POURCHOT- Bar PMU : M. POURCHOT demande si le bar PMU de la rue du Poilu a été repris. M. le Maire lui confirme effectivement qu'il y a de nouveaux propriétaires.

✚ S. POURCHOT – 25 ans d'Avenir Vauban : M. POURCHOT : les membres de la commission Vie associative ne savaient pas qu'Avenir Vauban fêtait ses 25 ans le 17 septembre dernier. Il demande à ce que les membres de la commission soient avertis des événements associatifs qui ont lieu sur la commune (sans être invités). Le Maire en prend note.

b) Village d'Antagnac : appellation « rue de Volgelsheim »

La mairie d'Antagnac, commune de 250 habitants située en Nouvelle Aquitaine dans le département du Lot et Garonne, a découvert que Volgelsheim avait une rue dénommée « Rue d'Antagnac ».

Les élus de cette commune proposent de nommer à leur tour une rue : « Rue de Volgelsheim » et demandent l'aval du conseil municipal.

Le Maire d'Antagnac, M. BEZOS, aimerait créer des liens d'amitié pouvant aller jusqu'à un jumelage avec Volgelsheim comme ses communes voisines en ont avec Obersaasheim, Biesheim, Kunheim et Dessenheim.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **valide** la proposition de la commune d'Antagnac de nommer une de ses rues « Rue de Volgelsheim »
- **accepte** de créer des liens d'amitié avec la Commune d'Antagnac mais sans aller jusqu'à un jumelage pour l'instant.
- **charge** M. le maire ou son représentant de prendre ou signer tout acte ou document y afférent

c) Semaine bleue du 3 au 7 octobre à la salle des fêtes : animations gratuites pour les seniors

Cette semaine constitue un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement national est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « vieux » dans notre société.

Cette semaine sera organisée aux dates nationales à Volgelsheim, en partenariat avec la résidence « La Girandière ». Les activités proposées sont toutes gratuites sauf le repas du mercredi midi.

Elle se déroulera du 3 au 7 octobre 2022 à la salle des fêtes avec les activités et animations suivantes :

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

Toutes les animations sont gratuites sauf le repas du mercredi midi

Complétez avant le 19 septembre et déposez en mairie pour valider l'inscription, ou directement sur internet >>> <http://semainebleue.68600.fr/>

Lundi 3 octobre	Mardi 4 octobre	Mercredi 5 octobre	Jeudi 6 octobre	Vendredi 7 octobre
<input type="checkbox"/> L1 10h /11h : Yoga pour 20 personnes	<input type="checkbox"/> Ma1 10h /11h : Mandala avec la Médiathèque de Biesheim pour 10 personnes	<input type="checkbox"/> Me1 10h /11h30 : Danse assise et Yoga du rire Ouvert à tout public	<input type="checkbox"/> J1 9h /10h : Activités avec les enfants de l'école élémentaire Ch. Perrault	<input type="checkbox"/> J5 14h /15h : Activités avec les enfants de l'école maternelle A. Dumas
<input type="checkbox"/> L2 14h /16h : Massage et esthétique pour 6 personnes	<input type="checkbox"/> Ma2 14h /15h : Jeux de société avec les enfants de l'école maternelle Ch. Perrault	<input type="checkbox"/> Me2 12h /14h : Repas spécial Textures modifiées uniquement sur réservation à la Girandière Ouvert à tout public	<input type="checkbox"/> J2 10h30 /11h30 : Activités avec les enfants de l'école élémentaire Ch. Perrault	<input type="checkbox"/> J6 14h /15h : Gymnastique volontaire pour 12 personnes
<input type="checkbox"/> L3 14h /15h : Activités avec les enfants de l'école élémentaire Les Frères Grimm	<input type="checkbox"/> Ma3 14h /15h : Activités avec les enfants de l'école élémentaire Ch. Perrault	<input type="checkbox"/> Me3 14h30 /16h : Détente et découverte musicale Ouvert à tout public	<input type="checkbox"/> J3 10h /11h : Mandala avec la Médiathèque de Biesheim pour 10 personnes	<input type="checkbox"/> J7 16h30 /17h30 : Yoga en famille 20 personnes
 La Semaine Bleue À tout âge, ensemble ! 	<input type="checkbox"/> Ma4 14h /16h : atelier floral pour 8 personnes (position debout)	<input type="checkbox"/> Me4 16h30 /17h30 : Yoga en famille 20 personnes	<input type="checkbox"/> J4 11h /12h : Lecture à voix haute pour 12 personnes	<input type="checkbox"/> J8 16h /17h30 : Quilles Rue des Vosges à Volgelsheim pour 20 personnes
	<input type="checkbox"/> Ma5 17h /18h30 : Tir à l'arc au complexe sportif de Volgelsheim pour 10 personnes	Talon à compléter pour une personne : NOM : Prénom : Adresse : N° téléphone : E-mail :		<input type="checkbox"/> J9 19h : conférence DU DR BOUCHÉ "Changeons notre regard sur les aînés, brisons les idées reçues" Pour tout public
				<input type="checkbox"/> V1 9h /12h : Atelier cuisine 15 personnes
				<input type="checkbox"/> V2 9h /10h : Activités avec les enfants de l'école élémentaire Ch. Perrault
				<input type="checkbox"/> V3 10h /11h : Mandala avec la Médiathèque de Biesheim pour 10 personnes
				<input type="checkbox"/> V4 10h30 /11h30 : Activités avec les enfants de l'école élémentaire Ch. Perrault
				<input type="checkbox"/> V5 Dès 14h : THÉ DANSANT Animations musicales et danses.

Merci, aux écoles élémentaires, aux écoles maternelles et au périscolaire de Volgelsheim,
Aux associations de la commune : Un temps pour soi, Les Archers, la Gymnastique Volontaire, les Quilles, le CAVO
À Nathalie DUMONT, au Docteur BOUCHÉ Marc, à Johann GEBERT, à Gaby MUSSLER et à Mme KETTERER



La Boîte à Sel



Médiathèque de Biesheim



Ongles, Maquillage, Epilations, Soins du corps et du visage



RESTALLIANCE
VOUS SERVIR PAR CŒUR



M

À l'occasion de cette Semaine Bleue, un concours récompense 6 actions, organisées à l'échelon d'un département, d'un canton, d'une commune ou d'un établissement sur le thème « Changeons notre regard sur les aînés, Brisons les idées reçues ». Les 6 prix vont de 3 500 € à 4 000 €.

La Commune de Volgelsheim a postulé et est lauréate de ce concours.

La cérémonie de remise des prix se déroulera le vendredi 30 septembre 2022 dans les locaux de l'AGIRC-ARRCO à Paris. L'adjointe au Maire, Mme BOLLINGER, représentera la Commune et le directeur de la Girandière, M. STEINMETZ, sera également présent.

M. le Maire félicite l'adjointe au Maire, Mme Marie LACROIX, et sa commission « Cadre de vie » pour le travail fait et la candidature au concours pour lequel la commune est lauréate pour sa 1^{ère} participation.

Les conseillers,

- **prennent note** du planning de la semaine bleue organisée à la salle des fêtes du 3 au 8 octobre 2022.
- **actent** que la Commune fait partie des 6 lauréats du concours national « Changeons notre regard sur les aînés, Brisons les idées reçues » et va recevoir un prix à ce titre.
- **actent** que Mme BOLLINGER représentera la Commune à la cérémonie de remise des prix le vendredi 30 septembre à Paris et qu'en conséquence les frais de déplacement en train et frais annexes (métro, repas, ...) lui seront remboursés selon la délibération en vigueur.

d) Atout Age Alsace/ 5 ateliers « bien être : relaxation et sophrologie » gratuits pour seniors à la salle des fêtes

L'association ATOUT AGE ALSACE met en place des ateliers gratuits de prévention du Bien Vieillir au profit des seniors d'Alsace. Ces séances sont proposées dans le cadre de l'association Interrégimes (CARSAT, MSA, SSI et CNRACL) Atout Age Alsace.

L'atelier propose un cycle de 5 séances, d'une durée d'1h30/séance, réparties sur 5 semaines.

Les bénéficiaires de ces séances sont des personnes retraitées de plus de 55 ans, résidant sur Volgelsheim et les proches environs.

L'objectif est de sensibiliser les personnes à l'importance de prendre soin de soi pour aller vers un bien-être physique et mental. L'apprentissage des techniques de sophrologie (respiration, visualisation positive, prise de conscience de son corps, détente corporelle et psychique) et les bénéfices procurés par ces séances pourront ensuite être réinvestis dans la vie quotidienne. Ces séances permettent également de rompre l'isolement et de créer de la convivialité.

Ces ateliers seront aussi l'occasion de proposer une nouvelle action pour les seniors au sein de la commune.

Ils se dérouleront à la salle des fêtes les mercredis de 14h à 15h30 aux dates suivantes : 9,16,23,30 novembre et 7 décembre.

L'inscription aux ateliers se fait soit par internet, soit par téléphone.

Les conseillers en prennent note.

11/ Informations générales et relatives aux décisions prises par délégation :

a) Personnel : tableau des effectifs au 1er septembre 2022

Le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2022 est le suivant (pas de création ou de suppression de poste depuis la dernière délibération de décembre 2019) :



SITUATION 1er septembre 2022					ETP
CAT.	POSTE	Nombre de postes	occupé	Durée travail	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
A	Attaché territorial PRINCIPAL	1	1	TP 80%	0,80
B	Rédacteur PRINCIPAL de 1ère classe	1	1	TP 80%	0,80
C	Adjoint administratif PRINCIPAL 1ère classe	2	1	TC	1,00
C	Adjoint administratif PRINCIPAL 2ème classe	3	3	TC	3,00
FILIERE TECHNIQUE					
B	Technicien PRINCIPAL 1ère classe	2	2	TC	1,00
C	Agent de maîtrise PRINCIPAL	1	0	TC	1,00
C	Adjoint technique PRINCIPAL 1ère classe	2	2	TC	2,00
C	Adjoint technique PRINCIPAL 2ème classe	5	3	TC	3,00
			0	TNC 24h	0,68
C	Adjoint technique	5	2	TC	2,00
			0	TNC 30h	0,85
C			1	TNC 22 h	0,63
C			1	MT 17h30	0,50
FILIERE MEDICO - SOCIALE					
C	ATSEM PRINCIPAL de 1ère classe	1	1	TC	1,00
C	ATSEM PRINCIPAL de 2ème classe	3	2	TC	2,00
			1	MT 50%	0,50
FILIERE SECURITE					
C	Brigadier Chef (01.05.15)	1	1	TC	1,00
C	Gardien- Brigadier (01.01.2017)	1	1	TC	1,00
NOMBRE DE POSTES PERMANENTS		28	23		21,2
AGENTS CONTRACTUELS					
C	Agent polyvalent pour la gestion de la salle des fêtes CDI 3 ans du 13/11/2020 au 12/11/2023	1	1	26h	0,74
C	ATSEM PRINCIPAL de 2ème classe Contrat 28 août 2022- 31 dec 2022	1	1	TC	1,00
C	Adjoint technique (accroissement de travail : Plaine de jeux Pâques au 11 nov)	1	1	TNC 7h30	0,21
NOMBRE TOTAL DE POSTES		31	26		23,2

Les conseillers prennent note de ce tableau.

PN

b) Arrêté préfectoral du 21 juillet 2022 portant autorisation environnementale d'exploiter à la société Constellium Neuf-Brisach à Biesheim

La société Constellium a déposé en préfecture, le 1^{er} octobre 2021, une demande d'autorisation environnementale pour son site de Biesheim visant à étendre la fonderie actuelle et à agrandir le parking poids-lourds qui y est associé. Une enquête publique a été organisée du 25 avril au 25 mai 2022 sur cette demande d'autorisation environnementale, donnant lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport du 16 juin 2022. Dans le cadre de ce projet, une demande de défrichement a été faite.

Suite à la consultation de diverses instances (Conseil national de la protection de la nature, Mission régionale d'autorité environnementale, Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques...) et suite à tous les éléments de réponse apportés par la société Constellium, celle-ci a été autorisée, par arrêté du 21 juillet 2022 à étendre ses activités et poursuivre l'exploitation des installations de fonderie et transformation d'aluminium, sous réserve du respect d'un certain nombre de prescriptions.

Tenant compte du fait que les travaux envisagés répondent à des raisons impératives d'intérêt public majeur de nature économique et sociale et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prescrites à la société Constellium, les travaux autorisés comprennent le défrichement de 4.07 ha de forêt.

L'arrêté susvisé est tenu à la disposition des conseillers municipaux.

Le conseil municipal :

- **prend** acte de cette communication.

c) INSEE résultat du comptage de la population 2022

Le résultat des comptages faisant suite à l'enquête de recensement réalisée en début d'année par l'INSEE a été réceptionné fin août. Ce comptage n'a aucune valeur juridique et ne constitue en aucun cas la population totale de la commune. Notamment ne sont comptabilisés ni les effectifs relevant du traitement des fiches de logements non enquêtés, ni la population comptée à part recensée dans d'autres communes.

La population légale issue de l'enquête de recensement sera publiée fin 2022 avec effet au 1^{er} janvier 2023. Pour rappel, la population légale 2022 de la commune est de 2704 habitants.

Le résultat du comptage est le suivant :

- 1193 logements enquêtés sur 1268 (75 non enquêtés)
- 2500 bulletins individuels remplis
- 60 personnes en communauté (CADA)
- 23 personnes en résidence dans communautés (ADOMA)

Les conseillers prennent note du résultat du comptage de la population issu de l'enquête 2022 de recensement de la population.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h09.

Le secrétaire de la séance
B. ATLANI



Le Président
P. MAS



L'ordre du jour était le suivant :

- 1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2022
- 2 Avis de la commune sur le Périmètre Délimité des Abords (PDA)
 - a) Des monuments historiques de Neuf-Brisach
 - b) Du fort Mortier
- 3 Extension du périscolaire : résultat des consultations
 - a) Mission CSPA
 - b) Mission CT
 - c) Résultat de la consultation diagnostic amiante et enrobés
 - d) Test d'étanchéité à l'air
- 4 Approbation de la vente d'un terrain à la SCI MERI
- 5 Signature de la Convention Territoriale Globalisée
- 6 Subvention aux Arts Martiaux pour la réfection des gouttières du Dojo
- 7 Lotissement des énergies II : rétrocession des voiries et équipements à la Commune
- 8 Rue du Muguet : vente d'un terrain
- 9 DIA : renoncations du Maire
- 10 Divers :
 - a) Compte-rendu des délégués et des conseillers
 - b) Village d'Antagnac : appellation « rue de Volgelsheim »
 - c) Semaine bleue du 3 au 8 octobre à la salle des fêtes : animations gratuites pour les seniors
 - d) Atout Age Alsace / 5 ateliers « bien-être : relaxation et sophrologie » gratuits pour seniors à la salle des fêtes
- 11 Informations générales et relatives aux décisions prises par délégation :
 - a) Personnel : tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2022
 - b) Arrêté préfectoral du 21 juillet 2022 portant autorisation environnementale d'exploiter à la société Constellium Neuf-Brisach à Biesheim
 - c) INSEE résultat du comptage de la population.



**Tableau des présences et procurations
Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2022**

NOM et prénom	qualité	Procuration
MAS Philippe	Maire	
FIDON Patricia	1ère Adjointe	
SCHAAL Claude	2ème Adjoint	
BOLLINGER Corinne	3ème Adjointe	
GANTZER Claude	4ème Adjoint	Procuration donnée à M. Claude SCHAAL
LACROIX Marie	5ème Adjointe	
TAILLEFER Jean-Luc	6ème Adjoint	Procuration donnée à Mme Marie LACROIX
FARRUGIA Alain	Conseiller municipal	
HOUMAIRE Philippe	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme Patricia FIDON
ASSEM Hikmat	Conseillère municipale	
POURCHOT Stève	Conseiller municipal	
JOUVE Caroline	Conseillère municipale	
HENRION Kim-Loan	Conseillère municipale	
O'MURPHY Pierrick	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. Stève POURCHOT
LOUSORI Vanessa	Conseillère municipale	
DA CRUZ Sonja	Conseillère municipale	
RIBOLI Sébastien	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme Corinne BOLLINGER
BECOULET Olivier	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme Camille GOMES
GOMES Camille	Conseillère municipale	
FIGLESTHALER Alexander	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme Sonja DA CRUZ